



Concours du second degré

Rapport de jury

**Concours : réservé de recrutement de
professeurs certifiés**

Section : technologie

Session 2014

Rapport de jury présenté par :

Monsieur Norbert PERROT
Inspecteur Général

Président de jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité
des présidents de jury

SOMMAIRE

I – COMPOSITION DU JURY

II – RESULTATS STATISTIQUES

III – AVANT-PROPOS

IV – RAPPORT DU JURY POUR L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE

1 – Présentation de l'épreuve

2 – Analyse globale des dossiers RAEP

3 – Commentaires sur le contenu des dossiers et conseils aux futurs candidats

4 – Conclusion

V – RAPPORT DU JURY POUR L'EPREUVE D'ADMISSION

1 – Présentation de l'épreuve

2 – Analyse globale des résultats

3 – Commentaires sur les réponses apportées et conseils aux candidats

4 – Conclusion

5 – Résultats

VI - ANNEXES

I – COMPOSITION DU JURY

Président

PERROT Norbert – IGEN

Épreuves d'admissibilité et d'admission

DELPLACE Virginie – Professeure - Lycée Baggio - Lille

DUPUIS Alain – IA-IPR – Dijon

GARAULT Daniel – Chef de travaux – Lycée Raspail - Paris

GAUDEAU Sylvie – IA-IPR – Toulouse

GOUBET Emmanuelle – Professeure – Collège Bois-Franc – Saint-Georges-de- Reneins

GUITARD Céline – Professeure – Collège Pierre et Marie Curie - Niort

LAURENT Christian – IA-IPR – Orléans-Tours

LE GALL Gérard –Professeur – Collège Jean Rostand – Château - Gontier

LOISY Michel – IA-IPR – Grenoble

MORICE Yannick – IA-IPR – Clermont - Ferrand

PAIN Bernadette – Professeure – Collège Lacordaire – Marseille

PENICHOU Jean-Luc – Professeur – ESPE de l'académie de Poitiers

POTIER Patrick – IA-IPR – Poitiers

RAYNAUD Jean-Michel – Professeur – Collège Camille Guérin – Vouneuil - sur - Vienne

L'analyse des dossiers RAEP et l'épreuve d'admission se sont déroulées au lycée Raspail à Paris, respectivement du 10 au 13 février et du 10 au 13 mars 2014. Les membres du jury adressent de vifs remerciements à madame la Provisoire du lycée Raspail ainsi qu'à ses collaborateurs pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

II - RÉSULTATS STATISTIQUES

Concours réservé

Inscrits	Nombre de postes	Dossiers RAEP remis pour l'épreuve d'admissibilité	Admissibles	Admis
190	100	99	98	68

Note obtenue par le premier candidat admis	20,0
Note obtenue par le dernier candidat admis	8,0

CAER

Inscrits	Nombre de postes	Dossiers RAEP remis pour l'épreuve d'admissibilité	Admissibles	Admis
67	25	44	43	25

Note obtenue par le premier candidat admis	18,6
Note obtenue par le dernier candidat admis	9,6

III – AVANT-PROPOS

Depuis la session 2013, des recrutements réservés sont organisés, pour une durée de quatre années, en application des dispositions de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. Les conditions d'inscription et la description du déroulement de ces concours pour l'éducation nationale sont précisées dans le BOEN n°47 du 20 décembre 2012.

Pour cette session, la plupart des vérifications des critères pour pouvoir se présenter à ce concours a été faite avant l'analyse des dossiers RAEP. Ce qui a conduit à éliminer 38 candidats pour le public et 17 pour le privé qui ne remplissaient pas les conditions pour se présenter à ce concours.

Suite à ces radiations, le nombre de présents à l'épreuve d'admission pour le concours du public a été inférieur au nombre de places prévues. Cela étant, tous les candidats n'ont pas été déclarés admis au vu de leur prestation.

En revanche, pour le concours du privé le nombre de présents a été supérieur au nombre de places prévues. Il est à noter cependant que le taux de pression n'était pas très grand (41/25) alors que la moyenne est généralement 2.

Globalement, le jury a relevé que les dossiers RAEP ont été de meilleure qualité que l'an dernier. Ce qui prouve que les candidats ont lu avec attention le rapport de jury de la session 2013.

Pour l'épreuve d'admission, les prestations des candidats ont été dans l'ensemble satisfaisantes, voire très satisfaisantes. Pour celles qui ont été jugées faibles, cela est souvent dû à un manque de préparation ou à une méconnaissance de l'enseignement de la technologie au collège pour les candidats issus d'autres disciplines, ou à une mauvaise interprétation des objectifs de l'épreuve d'admission qui ont pourtant été rappelés lors de la réunion d'accueil des candidats.

Le jury conseille aux futurs candidats de bien s'imprégner de l'esprit du texte du BOEN n°47 du 20 décembre 2012, qui précise clairement la constitution du dossier RAEP, ainsi que l'esprit et le déroulement de l'épreuve d'admission. En effet, il s'agit bien d'un concours qui requiert un certain nombre de compétences et non d'une simple procédure de titularisation. Ce concours a des exigences, il nécessite une préparation réfléchie.

Le jury attend des candidats une expression écrite et orale de qualité. Ce concours de recrutement de professeurs impose de la part des candidats un comportement et une présentation irréprochables. Le jury reste vigilant sur ce dernier aspect et invite les candidats à avoir une tenue adaptée aux circonstances particulières d'un concours de recrutement de cadres de la catégorie A de la fonction publique.

Pour conclure, je souhaite que ce rapport de jury soit une aide efficace pour les futurs candidats à ce concours réservé.

Norbert PERROT
Président du jury

IV - Rapport du jury pour l'épreuve d'admissibilité

1. Présentation de l'épreuve (voir BOEN n° 47 du 20 décembre 2012)

Cette épreuve consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans la première partie de ce dossier, le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de la formation.

Dans la seconde partie, le candidat développe l'analyse d'une séquence pédagogique qui lui paraît significative. Celle-ci est relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité. Cette analyse doit mettre en évidence les apprentissages, la prise en compte de la diversité des élèves, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats des activités que le candidat aura choisi de présenter.

2. Analyse globale des dossiers RAEP

Les dossiers, dans leur grande majorité, sont élaborés suivant la charte préconisée par le BOEN n°47 du 20 décembre 2012. Pour cette session 2014, le jury constate une amélioration dans la rédaction, la mise en page et la présentation des dossiers.

L'élaboration des dossiers doit largement faire appel aux environnements numériques actuels. Il s'agit pour le candidat d'exposer le plus clairement possible et de manière synthétique les éléments significatifs qui permettront au jury de se faire une opinion objective de l'expérience professionnelle décrite. Il est vivement conseillé de joindre au dossier, des documents graphiques (tableaux, schémas, organigrammes, etc...) qui peuvent apporter un éclairage supplémentaire pour les membres du jury.

3. Commentaires sur le contenu des dossiers et conseils aux futurs candidats

L'élaboration du dossier doit se faire dans le respect des préconisations du BOEN certes, mais aussi dans l'optique de l'épreuve d'admission.

Le jury attend de la part des candidats une bonne maîtrise des outils numériques de communication. Il convient donc de porter une attention particulière à la mise en page, afin de rendre les dossiers clairs et parfaitement lisibles. De nombreux dossiers présentent encore des pages entières avec l'absence totale de paragraphe ou encore de saut de ligne. Il serait également souhaitable de numéroter les pages et les annexes afin que le jury se repère dans le dossier.

Le jury attend de la part des candidats une bonne maîtrise de la langue française.

3.1. Première partie du dossier

Pour la première partie de l'épreuve d'admissibilité, le BOEN n°47 du 20 décembre 2012 stipule :

«Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes».

Le jury attend, au travers de ces deux pages, une description des missions éducatives qui ont été confiées au candidat. Il ne s'agit pas d'expliquer avec précision les activités professionnelles hors du champ éducatif que le candidat a pu réaliser. Ce point peut être abordé, de manière très synthétique,

si cela apporte un éclairage pertinent pour la suite de la carrière.

3.2. Deuxième partie du dossier

Le jury constate, par rapport à la session précédente, que cette partie du dossier est mieux traitée.

Il recommande aux futurs candidats de mettre en contexte l'activité présentée en apportant des précisions sur :

- le niveau auquel est destinée l'activité. Le jury a souvent dû chercher dans les annexes cette information ;
- les objectifs pédagogiques ainsi que les prérequis nécessaires pour aborder l'activité. Les situations pédagogiques doivent naturellement s'appuyer sur les programmes de technologie figurant dans le BOEN spécial n°6 du 28 août 2008, mais être aussi mises en relation avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- la place de la séquence dans la progression annuelle. Celle-ci peut être présentée à l'aide d'un tableau ou d'un graphique ;
- l'organisation de la séquence pédagogique, dont est issue l'activité ;
- le déroulé de la séance pédagogique qui intègre l'activité présentée.

Il est recommandé également de mettre en relief les éléments didactiques suivants :

- l'effectif de la classe considérée ;
- les organisations temporelle, spatiale et matérielle ;
- le mode de transmission des connaissances ;
- les démarches pédagogiques mises en œuvre ;
- les méthodes d'évaluation retenues afin de vérifier si les objectifs sont atteints, ainsi que le type de remédiation envisagé qui doit être mis en place pour aider les élèves ;
- la manière dont est traitée l'hétérogénéité du public, et la façon dont le candidat a individualisé son acte pédagogique pour mettre tous les élèves en situation de réussite ;
- le choix des outils numériques pour communiquer, mettre à disposition des ressources, élaborer des solutions, aider les élèves dans leurs apprentissages, favoriser le travail collaboratif des équipes ;
- la contribution de la séquence à l'acquisition par les élèves des compétences du socle commun.

Cette partie pourra mettre en évidence l'implication dans l'aide à l'orientation ou dans le PIODMEP (Parcours d'Information, d'Orientation et de Découverte du Monde Économique et Professionnel).

Pour clore cette partie, le candidat pourra établir un bilan argumenté présentant les points perçus comme positifs et ceux qu'il convient d'améliorer.

Les documents présents en annexe s'attacheront à illustrer l'analyse et la cohérence de l'activité développée, et seront limités au strict nécessaire.

Le jury apprécie les activités d'enseignement s'appuyant sur l'étude d'objets techniques modernes proches de l'environnement de l'élève et intégrant les principes du développement durable, mettant ainsi en perspective l'enseignement de la technologie et les questions de société. En revanche, il regrette que certains candidats s'appuient uniquement sur des données issues de manuels ou de sites de ressources, sans analyse, sans appropriation personnelle, sans aucune adaptation au profil des élèves. La séquence présentée doit faire l'objet d'une réflexion pédagogique de la part du candidat. La juxtaposition de données issues de ressources à disposition, sans contextualisation locale, ne permet pas d'évaluer le candidat sur sa capacité à construire un enseignement cohérent.

Le jury est sensible à la rigueur scientifique et technologique dont doivent faire preuve les candidats. Ces derniers doivent également porter une attention particulière sur les éléments sémantiques notamment au travers des structurations des connaissances.

4. Conclusion

Cette épreuve nécessite de la part du candidat un esprit de synthèse. Il est donc fondamental de choisir les éléments essentiels avec pertinence en évitant les détails et anecdotes qui alourdissent inutilement les dossiers. À ce titre, il est parfaitement inutile de recopier ou de paraphraser le bulletin officiel.

Les documents présentés doivent témoigner d'une réelle appropriation des programmes par le candidat et de leur mise en œuvre au sein de la classe.

D'une manière générale, le candidat doit montrer au jury, au travers de son dossier RAEP, sa capacité à appréhender les programmes de technologie et à les mettre en œuvre. Il doit également montrer son aptitude à les mettre en perspective avec le cadre institutionnel en s'appuyant sur la loi pour la refondation de l'école en privilégiant l'intégration du numérique, la contribution de la discipline au socle commun et l'aide à l'orientation pour tous les élèves.

V - Rapport du jury pour l'épreuve d'admission

1. Présentation de l'épreuve (voir BOEN n° 47 du 20 décembre 2012)

Cette épreuve orale se compose de deux parties.

La première partie consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum).

Cet échange permet d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

La seconde partie comporte un exposé du candidat (dix minutes au maximum) sur un sujet défini par le jury (voir exemples en annexe). Ce sujet est en lien avec le contenu du dossier RAEP fourni par le candidat.

L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury (vingt minutes maximum) pour approfondir les différents points développés par le candidat.

Une préparation, en loge, d'une durée de trente minutes, est organisée juste avant le début de l'épreuve.

Le sujet à traiter, lors de la deuxième partie de l'épreuve, est alors remis au candidat qui en prépare les éléments de réponse.

Environnement matériel

Pour la préparation en loge, le candidat dispose d'un poste informatique avec des logiciels de bureautique courants, mais sans connexion Internet compte-tenu de la durée de la préparation. Il lui est donc possible de préparer un document numérique qui servira de support visuel pour présenter les éléments de réponse au sujet qui lui est remis. L'élaboration de documents numériques n'est nullement obligatoire. Ils permettent uniquement de faciliter la structuration de l'exposé en offrant quelques repères visuels. Le jury n'évalue pas ces documents.

Si le candidat souhaite concevoir de tels documents, une clef USB lui est fournie, clef sur laquelle il enregistre sa préparation.

La prestation devant le jury s'effectue dans une salle où un tableau et un environnement informatique avec vidéo projecteur sont disponibles.

Pour la première partie de l'épreuve (présentation du RAEP), le candidat peut utiliser des documents numériques préparés à l'avance.

2. Analyse globale des résultats

Globalement, le jury a apprécié la qualité des prestations, certaines étant même exceptionnelles. De nombreux candidats ont en effet présenté des exposés de grande qualité avec une description synthétique de séances pour lesquelles les objectifs étaient clairement indiqués et les choix didactiques parfaitement justifiés.

Cela étant, il a pu constater que le potentiel des candidats pourrait certainement être mieux exploité avec quelques stages de formation supplémentaires en académie.

En revanche, certaines prestations montrent clairement que les candidats n'ont pas encore la maîtrise des stratégies et des démarches pédagogiques qu'il faut mettre en œuvre en technologie au collège.

Il est également regrettable que certains candidats n'aient qu'une vision parcellaire de l'institution ainsi que de leur établissement d'exercice. Une bonne connaissance des dispositifs institutionnels rencontrés en collège, comme le socle commun, le PPRE, ou encore le PLODMEP par exemple doivent être de mise. Tous ces éléments sont clairement définis sur le site ministériel. La liaison avec le lycée général et technologique, et plus particulièrement la connaissance de la voie scientifique et de la voie technologique industrielle est incontournable (enseignements d'exploration, sciences de l'ingénieur, STI2D). De même, le continuum mis en place de la 6^e aux CPGE pour la technologie au collège et les sciences de l'ingénieur doit être appréhendé par les candidats.

3. Commentaires sur les réponses apportées et conseils aux candidats

Lors de l'accueil des candidats, il a été clairement précisé que le jury a pour consigne de tirer le meilleur du potentiel de chacun. Malgré cela, de nombreux candidats ont montré des signes d'inquiétude ou de stress. Il semble donc qu'une préparation à la maîtrise de soi soit nécessaire pour certains.

La gestion du temps doit être prise en compte. Les candidats doivent faire l'effort de minuter leur intervention afin de ne pas dépasser le temps imparti.

Les candidats doivent s'imprégner de l'idée qu'il est indispensable de proposer, pour réussir cette épreuve, un exposé clair et structuré qui s'appuie sur :

- un plan succinctement annoncé en introduction ;
- l'emploi d'un vocabulaire technique et scientifique approprié ;
- l'utilisation judicieuse des moyens de communication mis à disposition.

Dans la première partie, les candidats doivent être très brefs sur leur parcours professionnel afin d'avoir un temps suffisant pour présenter l'activité pédagogique retenue pour le dossier. Suite à cette présentation, les échanges visent à approfondir :

- le positionnement de la séquence dans la progression annuelle ;
- les prérequis et les objectifs à atteindre ;
- les stratégies pédagogiques retenues (démarches, utilisation des outils numériques, relations avec le socle, interdisciplinarité, organisation des travaux en équipes d'élèves, structuration des connaissances, évaluations associées, remédiation, différenciation, documents restant à l'élève, etc.).

Dans la seconde partie de l'épreuve, le candidat développe le sujet donné lors de la préparation. Le jury insiste sur la nécessité pour le candidat de connaître :

- les programmes de l'enseignement de la technologie (BOEN du 28 août 2008), ainsi que l'introduction commune aux programmes de technologie, de mathématiques, de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre ;
- les notions « d'approche », de « centre d'intérêt », de « domaine d'application » telles que définies dans le document ressources pour faire la classe, disponible sur le site Eduscol ;
- la démarche d'investigation, commune à tous les enseignements scientifiques au collège.

Quand les séquences pédagogiques sont consacrées au programme de 3^e, il est indispensable que les candidats mettent en évidence les compétences, avec les connaissances associées, qui devront être acquises par les élèves. Le projet collectif doit être une réelle situation d'enseignement au cours de laquelle il convient de mettre en œuvre une démarche de projet selon un séquençement particulier et une organisation adaptée. Une attention particulière doit donc être apportée pour mener à bien ces activités de projet.

Compte-tenu des remarques ci-dessus, l'évaluation est fondée sur :

- le degré de maîtrise des savoirs disciplinaires ;
- la pertinence des choix didactiques, en particulier la façon dont les outils numériques sont intégrés dans les activités ;
- l'intégration du numérique dans l'exercice du métier ;
- la construction des situations d'enseignement ;
- la conduite de la classe pour favoriser les apprentissages pour tous les élèves ;
- l'adéquation entre les activités décrites et la structuration des connaissances qui en résulte ;
- les moyens mis en œuvre pour évaluer les progrès des élèves ;
- et d'une manière générale, la capacité à prendre en compte toutes les missions du professeur au collège (travail interdisciplinaire et dispositifs interdisciplinaires, contribution à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, accompagnement des élèves en difficulté, aide à l'orientation, intérêt d'une coopération avec différents partenaires, le rôle et les responsabilités des acteurs d'un établissement...).

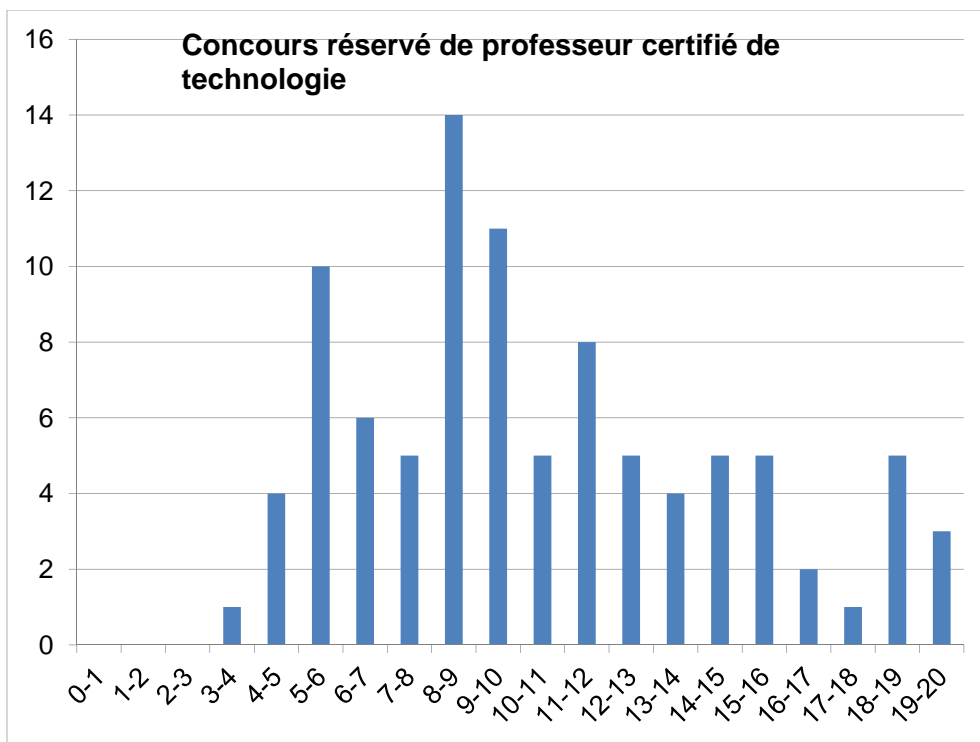
4. Conclusion

Les attendus énoncés ci-dessus seront les mêmes pour la prochaine session. Le jury souhaite que les futurs candidats les prennent en compte dans leur préparation, car la réussite à un concours ne s'improvise pas. Le jury rappelle qu'un concours de recrutement de professeurs impose de la part des candidats un comportement et une présentation irréprochables, et il les invite à avoir une tenue adaptée aux circonstances particulières d'un concours de recrutement de cadres de la catégorie A de la fonction publique.

5. Résultats

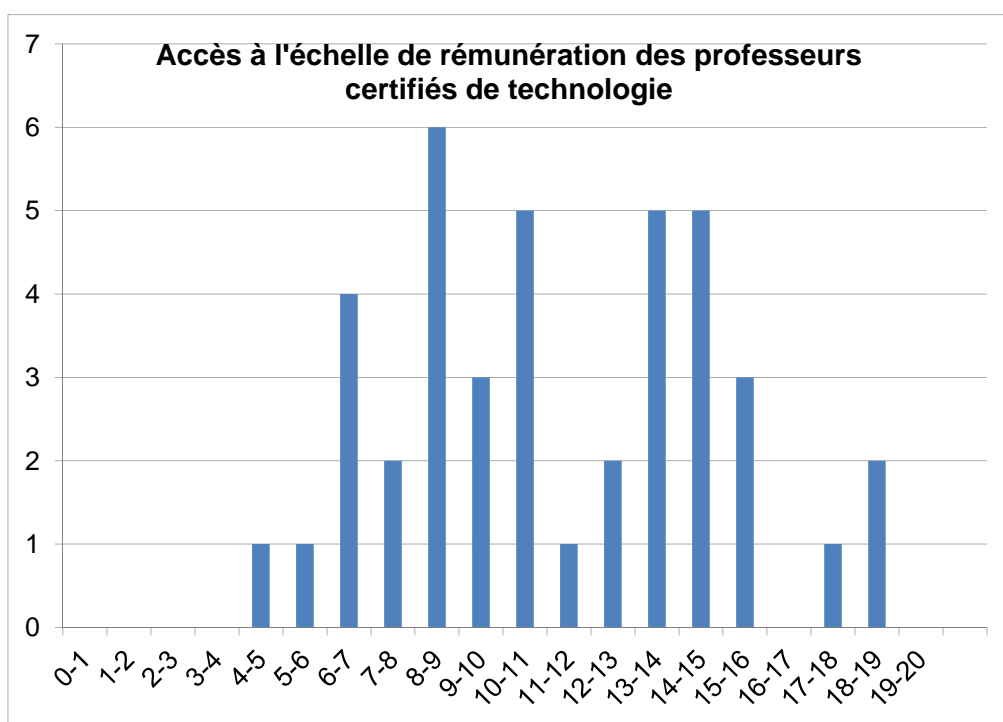
94 candidats ont composé pour cette épreuve du concours réservé de recrutement de professeurs certifiés de technologie, la moyenne des notes obtenues est de 10,4 avec:

- 20 comme meilleure note ;
- 3,3 comme note la plus basse.



41 candidats ont composé pour cette épreuve du concours réservé pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés de technologie, la moyenne des notes obtenues est de 11,0 avec :

- 18,6 comme meilleure note ;
- 4 comme note la plus basse.



VI - ANNEXES

Exemples de sujet pour la 2^e partie de l'épreuve d'admission

Épreuve d'admission du concours réservé de recrutement de professeurs certifiés

Section Technologie

Session 2014

Nom :

Prénom :

Numéro du candidat :

Question

Mettre en relation l'activité présentée dans le dossier et les démarches pédagogiques préconisées en technologie collège.

Épreuve d'admission du concours réservé de recrutement de professeurs certifiés

Section Technologie

Session 2014

Nom :

Prénom :

Numéro du candidat :

Question

Présenter la synthèse liée à la séquence présentée dans le dossier.

Proposer une évaluation sommative.

Épreuve d'admission du concours réservé de recrutement de professeurs certifiés

Section Technologie

Session 2014

Nom :

Prénom :

Numéro du candidat :

Question :

Expliciter la situation déclenchante relative au centre d'intérêt 2.

Proposer une organisation de la structuration des connaissances pour la séquence 5 du dossier.